

## Article 7 : votre rapport, s.v.p.

Les mesures de transparence prévues dans la Convention d'Ottawa sont entrées en vigueur en août, date à laquelle plusieurs États parties devaient soumettre leurs rapports en application de l'article 7 du traité.

Cet article précise que chaque État partie doit présenter un rapport annuel au secrétaire général des Nations Unies au sujet des mesures prises pour appliquer la Convention. Le 25 octobre 1999, 20 États parties avaient présenté leur rapport. On peut trouver ces rapports au site web

<http://domino.un.org/Ottawa.nsf>

Les rapports prévus aux termes de l'article 7 sont un moyen d'évaluer les mesures prises par les pays pour respecter la Convention et renferment donc des renseignements qui présentent un intérêt immédiat pour les responsables de l'action antimines.

## Préparatifs en vue du deuxième Rapport de l'Observatoire des mines

Depuis le lancement du *Rapport de l'Observatoire des mines 1999* – un ouvrage de 1 100 pages qui représente une innovation dans ce domaine – à l'occasion de la première réunion des États parties à Maputo, les chercheurs de l'Observatoire des mines et les animateurs de la CIMT ont poursuivi leurs efforts en vue d'assurer la diffusion aussi large que possible de ce rapport et de préparer la prochaine édition.

Le résumé du *Rapport* et plusieurs des rapports nationaux qu'il renferme ont été traduits en arabe, en birman, en français, en japonais, en portugais, en espagnol, en russe et en ukrainien. On peut maintenant consulter ces

traductions ainsi que la version intégrale du rapport au site

[www.icbl.org/lm](http://www.icbl.org/lm)

Le Groupe de pilotage de l'Observatoire des mines, composé de cinq membres, s'est réuni à deux reprises pour évaluer les propositions présentées par divers chercheurs en vue du deuxième

*Rapport*. Le réseau d'informateurs de l'Observatoire s'est élargi et compte maintenant 91 chercheurs dans 80 pays qui s'occuperont de présenter des travaux de recherche sur les mines antipersonnel dans 140 pays et régions touchés par les mines. On est toujours en quête de chercheurs sur place pour certains pays.

Un guide de la recherche a été diffusé auprès des chercheurs chargés d'actualiser l'information que renferme le *Rapport* de 1999 et de fournir des renseignements sur les problèmes entourant la mise en application du traité ou la réponse humanitaire à la crise provoquée par les mines, ou sur les progrès réalisés à cet égard. On continue d'enrichir la base de données de l'Observatoire des mines, qui devrait être accessible en direct à la fin de 1999.

Le deuxième rapport et son résumé seront rendus publics en septembre 2000 lors de la deuxième réunion des États parties, à Genève.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'Observatoire des mines, prière de consulter la section « Landmine Monitor » du site web de la CIMT (à l'adresse [www.icbl.org/lm](http://www.icbl.org/lm)) ou d'envoyer un message électronique à [lm@icbl.org](mailto:lm@icbl.org)

— *Mary Wareham,*  
*Human Rights Watch*

## ACTION MINES CANADA : un nouveau rôle international

Action Mines Canada (AMC) assume de nouvelles responsabilités à l'échelle internationale tout en poursuivant son action au Canada même.

Le 3 décembre, anniversaire de la signature du traité d'interdiction des mines terrestres, AMC lancera la base de données de l'Observatoire des mines. À titre de membre du Groupe de pilotage de l'Observatoire, AMC a créé et tenu à jour cet outil d'information, partiellement accessible en direct, dont les chercheurs peuvent désormais se servir pour échanger des données et à partir duquel les rapports annuels de l'Observatoire des mines seront établis.

De plus, AMC est devenu membre du Comité de coordination de la CIMT. Les deux organismes préconisent l'adoption par l'OTAN d'une politique excluant le recours aux mines terrestres.

AMC coprésède actuellement le groupe de travail de la CIMT sur les acteurs non étatiques, lequel coordonne les campagnes nationales auprès des entités non étatiques qui ont les moyens de se servir de mines ou qui exercent un contrôle de fait sur des zones minées.

Au Canada, AMC a choisi deux domaines qu'elle considère prioritaires pour la recherche et pour une action de promotion, soit la question des armes qui ont le même effet que les mines antipersonnel mais ne tombent pas sous le coup de la Convention, et celle des ressources supplémentaires à affecter au déminage et à l'aide aux victimes.

AMC poursuit en outre un programme vigoureux d'information et de sensibilisation en participant (de concert avec le MAECI et la Croix-Rouge canadienne) au programme des Jeunes Ambassadeurs pour l'action contre les mines antipersonnel et à des projets spéciaux comme le concours de conception de symboles à l'intention des jeunes. En outre, elle édite un bulletin trimestriel et maintient un site web.

Pour la deuxième année consécutive, AMC s'emploie à favoriser le développement de ressources de recherche canadiennes en organisant un concours sur les techniques de déminage à l'intention des étudiants universitaires. Le concours de 1999-2000 a été lancé dans le cadre d'une série de conférences présentées dans les universités par des experts de l'action antimines.

AMC a également entrepris d'organiser divers ateliers destinés à améliorer les programmes d'action antimines des ONG en favorisant les échanges

d'expériences et l'examen de nouvelles ressources comme le cadre révisé de Bad Honnef, les lignes directrices de l'UNICEF sur la sensibilisation aux mines et les travaux de recherche de CIETinternational.

— *Mary Foster, Action Mines Canada*

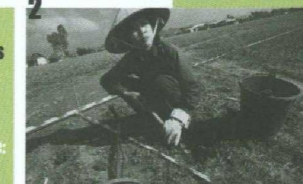
After war has passed over their area, people begin to put their lives back together. Their struggle is made difficult and dangerous by the presence of mines.

Contribute to their struggle for safe land;

Enter  
Mines Action Canada's

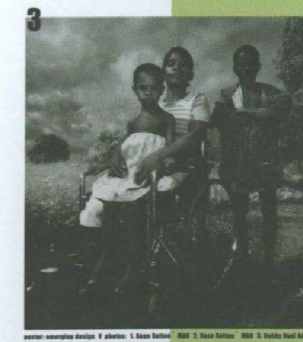
**DEMINING**  
**Technology Competition 1999/2000**  
Appropriate Technology for Community-based, Humanitarian Mine Clearance

Open to students at Canadian universities and colleges (teams and individuals)  
Registration deadline: 30 September 1999



FIRST PRIZE:  
\$5000  
SECOND PRIZE:  
\$2500  
THIRD PRIZE:  
\$1000

[www.minesactioncanada.com/competition](http://www.minesactioncanada.com/competition)



MINES ACTION CANADA  
More information:  
Mines Action Canada  
Demining Technology Competition  
1 Nicholas Street, ste 1210  
Ottawa ON K1N 7B7  
tel 613 241 3777  
email <macmary@web.net>

Affiche pour le concours sur les technologies de déminage.

Page couverture : Nic Dunlop, avec la permission de Human Rights Watch



Premier rapport de l'Observatoire des mines, publié lors de la première réunion des États parties à la Convention d'Ottawa en mai 1999.